

veillant à la rivière du Milieu était M. McDonald. Le député d'Inverness m'informe que M. McDonald a été remplacé par un M. McKenzie. Je voudrais savoir si M. McDonald a donné sa démission, ou s'il a été destitué; je sais qu'il demeure encore dans le district et qu'il a été nommé par ce Gouvernement. Un autre garde-pêche dont le district se trouve près de ceux que j'ai mentionnés, reçoit \$60 d'appointements et a touché \$220.92 l'an dernier pour frais de voyage. Ces districts ont peu d'étendue. Il est possible que les préposés des pêches aient beaucoup de voyages à faire; s'ils gagnent réellement cet argent, fort bien; mais, s'ils ne le gagnent pas, ils ne devraient pas le toucher. Comment ce nombre de milles parcourus est-il établi? Y a-t-il un contrôle?

L'hon. M. HAZEN: Autrefois, il y avait deux préposés des pêches qui remplissaient ces fonctions maintenant confiées à M. Hellen. Or, ces districts furent fusionnés et confiés à M. Hellen. Les autres inspecteurs recevaient \$60 respectivement; il reçoit \$120. On leur alloue 10 cents par mille pour leurs frais de route, outre les dépenses qu'ils peuvent faire pour pension et l'entretien de leurs chevaux. Ils sont sous la direction de l'inspecteur du district, qui vérifie leurs comptes avant de les expédier au ministère. L'inspecteur des pêches certifie lui-même l'exactitude des comptes avant de les remettre à l'inspecteur. L'inspecteur les vérifie et, si une demande lui semble peu légitime, il en réduit le chiffre. Le mémoire passe alors au comptable du ministère. Voilà le système en vogue depuis nombre d'années.

M. McKENZIE: Quels voyages a-t-il fallu faire à Ingonish, l'an dernier?

L'hon. M. HAZEN: Si cela intéresse l'honorable député, je serai bien aise de déposer les comptes de l'inspecteur indiquant les rapports dressés de mois en mois, afin qu'il puisse les examiner lui-même.

M. McKENZIE: Ces inspecteurs sont-ils censés ne s'occuper que des homarderies?

L'hon. M. HAZEN: Ils s'occupent de toutes les pêches.

M. McKENZIE: De quelles autres pêches devraient-ils s'occuper dans un district comme Ingonish?

L'hon. M. HAZEN: Il se fait dans les environs d'Ingonish beaucoup de pêche au piège, subordonné à un permis.

M. McKENZIE: Que fait l'inspecteur, une fois que le permis est accordé?

[M. McKenzie.]

L'hon. M. HAZEN: Il dresse de mois en mois un rapport sur la capture du poisson. Il est chargé de veiller à ce qu'il ne se fasse pas de pêche illégale.

M. McKENZIE: Pour Ingonish, cela n'exigerait aucun voyage, parce que tous les pêcheurs atterrissent au même endroit.

L'hon. M. HAZEN: Je n'en saurais parler en connaissance de cause.

M. SINCLAIR: Au sujet de ceux de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse qui reçoivent \$150 pour l'entretien d'un cheval et aussi certains frais de voyage, je dirai que le salaire de M. W. E. Fraser est de \$750 et que ses frais de déplacement se sont élevés, l'an dernier, à \$665.78. En déduisant \$150 pour l'entretien de son cheval, il reste \$515.78 ou environ \$1.50 par jour pour des dépenses, non compris son salaire et l'entretien de son cheval.

L'hon. M. HAZEN: Cela comprend sa pension et les dépenses de chemin de fer qu'il a pu faire et autres choses de ce genre.

M. SINCLAIR: Il n'est censé employer son cheval que quand cela lui plaît.

L'hon. M. HAZEN: Il est censé l'employer dans des endroits où un cheval est préférable au chemin de fer. Dans quelques endroits ce serait moins cher de se servir du chemin de fer.

M. SINCLAIR: Comme nous connaissons quelque peu la carrière de cet homme et comme nous voudrions avoir des détails, quand le ministre donnera les renseignements à mon honorable ami (M. McKenzie) voudrait-il nous donner le renseignement au sujet de M. W. E. Fraser?

M. BOULAY: Je voudrais obtenir une explication du ministre à propos du gardien du phare de Matane. J'ai entendu dire au ministre que c'était un agent du gouvernement de Québec.

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami a parlé dans une langue qui ne m'est pas familière, mais j'ai compris qu'il se plaignait du salaire payé au gardien de la rivière Matane.

M. BOULAY: Non, du gardien du phare. L'homme dont je parlais est M. Banville, le gardien du phare de Matane.

L'hon. M. HAZEN: J'ai mal compris mon honorable ami.

L'hon. M. LEMIEUX: Il s'agit d'un bon libéral.

L'hon. M. HAZEN: Que dit mon honorable ami à son sujet?